

C I A S
Airvaudais-Val du Thouet
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CIAS Airvaudais-Val du Thouet du 16 mars 2017

L'an deux mille dix sept le seize du mois de mars à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du CIAS Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué par Mme Frédérique DAMBRINE Vice-présidente déléguée par M. FOUILLET Olivier Président, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de son siège 33 place des Promenades à Airvault.

12 présents : AUBRY Lucienne, BRAUD Françoise, BRUNET Marie-Hélène, CHARRIER Maryse, COIFFARD Jean-François, DAMBRINE Frédérique, GLORIAU Lucette, JOZEAU Sylvie, MEUNIER Joël, MILLIASSEAU Pierrette, NIVEAU Nicole, REAU Micheline.

3 pouvoirs

Jeanne BARIGAULT a donné pouvoir à Marie-Hélène BRUNET

Jean-Pierre CESBRON a donné pouvoir à Lucette GLORIAU

Olivier FOUILLET a donné pouvoir à Maryse CHARRIER

Excusé (e) s : Maryse BARIGAULT, Jacques LAVIGNE, Hélène MARSAULT, Daniel ROBERT, Jacques ROY, Jean VOYER

Absent (e) s :

Date de la convocation : 8 mars 2017 ayant pour ordre du jour :

- Compte Administratif 2016
- Compte de gestion 2016
- Affectation du résultat 2016
- Budget et tarification 2017 arrêté par le Conseil Départemental
- Décisions modificatives
- Tarif MSA
- Tarif Mutuelles
- Ligne de trésorerie
- Financement bilan de compétences
- Questions diverses

Françoise BRAUD a été élu secrétaire de séance.

Procès verbal de la réunion précédente du 17 novembre 2016 : adopté à l'unanimité.

Mme La Vice-présidente propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant l'affectation du résultat de 2014, faisant l'objet d'une délibération à prendre. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Mme la Vice-présidente présente à l'assemblée le compte administratif 2016 (nomenclature M22).

Arrivée à 18h42 de Mme Lucette GLORIAU

Budget principal :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	0 €	0 €
Recettes	0 €	0 €
Excédent 2016	0 €	0 €

Budget annexe :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	0 €	837 439.04 €
Recettes	495.41 €	863 204.15 €
Excédent 2016	495.41 €	25 765.11 €

D 2017-001

Après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés, (Mme la Vice-présidente ne participe pas au vote) le Conseil d'Administration approuve et adopte sans réserve le Compte Administratif 2016 du CIAS Airvaudais Val du Thouet.

COMPTE DE GESTION 2016

Mme la Vice-présidente expose :

Le compte de gestion est conforme au compte administratif et propose son adoption.

D 2017-002

Après s'être fait présenté les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire. Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, déclare que les résultats (excédents, déficits, besoins de financement) constatés au Compte de Gestion et au Comptes Administratif 2016 sont conformes.

Les Comptes de Gestion (CG) des budgets du CIAS AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET dressés pour l'exercice 2016 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Madame la Vice-présidente présente à l'assemblée le total des dépenses et des recettes en investissement et en fonctionnement du budget annexe de l'exercice 2016 (nomenclature M22).

	INVESTISSEMENT
Dépenses	0 €
Recettes	495.41 €
Excédent 2016	495.41 €
Excédent antérieur reporté de 2015	52 669.96 €
Excédent à reporter	53 165.37 €

Elle propose de reporter en investissement : 53 165.37 € sur l'exercice 2017 (N+1).

	FONCTIONNEMENT
Dépenses	837 439.04 €
Recettes	863 204.15 €
Excédent 2016	25 765.11 €
Excédent antérieur reporté de 2015	98 598.93 €
Excédent à reporter en 2017	73 545.93 €
Réserve de compensation	25 053.00 €

Elle propose de reporter en fonctionnement :

L'excédent de l'exercice 2015 est de 98 598.93 €.

Cette somme est reportée en 2017 comme suit :

- excédent de fonctionnement reporté (compte 002) : 73 545.93 € (N+2)
- réserve de compensation (compte 1068668) : 25 053 €.

D 2017-003

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'Administration décide de l'affectation du résultat telle qu'indiquée ci-dessus.

AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Mme la Vice-présidente expose :

Le CIAS Airvaudais-Val du Thouet a voté le 22/12/2015 une proposition d'affectation des résultats de 2014 comme suit :

En fonctionnement, il a été voté la proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2014 en réserve de compensation au compte 10686 pour un montant de 3 939,15 €.

Mme la trésorière nous rappelle que cette délibération reçue en sous-préfecture le 23/12/2015 est exécutoire et s'impose donc au comptable public. La somme de 3 939,15 € a donc été comptabilisée au compte n°1068668.

Le Conseil départemental n'ayant pas suivi la proposition du CIAS en la matière, nous devons annuler la réserve de compensation de 3 939.15 € au compte 10686, afin de nous mettre en conformité avec la décision prise par l'autorité de tarification.

D 2017-004

Vu la délibération n°D2015-005 du 22/12/2015 proposant l'affectation de résultat de fonctionnement 2014 en réserve de compensation soit la somme de 3 939.15 €.

Vu l'arrêté d'autorisation budgétaire n°000438 date du 27 mai 2016 et la notification des résultats de l'exercice 2014 en date du 15 février 2016

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'Administration certifie que la somme de 3 939.15 € ne doit pas être affectée en réserve de compensation au compte 10686, mais en excédent de fonctionnement au budget 2016 au compte 002.

RAPPORT BUDGETAIRE ET DE TARIFICATION 2017 DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Mme la Vice-présidente informe l'assemblée que le Conseil Départemental a communiqué la décision d'autorisation budgétaire et de tarification pour l'année 2017 concernant le CIAS en date du 25 janvier 2017.

La tarification horaire des prestations effectuées par le CIAS en faveur des personnes âgées et personnes en situation de handicap est fixée pour l'année 2017 à 21,12€ (jours ouvrables et jours fériés).

Mme la Vice-présidente présente le budget alloué par le Conseil Départemental :

1-Présentation du budget du service :

	Budget Alloué N-1 (1) SAD	Budget Proposé 2017 (2) SAD	Budget Alloué 2017 (3) SAD	Écart N-1 / N			
				% (2)/(1)	% (3)/(1)	€ (2)/(1)	€ (3)/(1)
Dépenses afférentes à l'exploitation courante (GROUPE I)							
Total	39 600,00	42 270,00	42 270,00	6,74	6,74	2 670,00	2 670,00
Charges de personnel (GROUPE II)							
Total	810 000,00	843 950,00	807 687,00	4,19	-0,29	33 950,00	-2 313,00
Dépenses afférentes à la structure (GROUPE III)							
Total	19 872,00	26 755,00	26 755,00	34,64	34,64	6 883,00	6 883,00
Total classe 6	869 472,00	912 975,00	876 712,00	5,00	0,83	43 503,00	7 240,00

2-Détermination de la base de calcul du tarif :

	Budget Alloué N-1 (1)	Budget Proposé 2017 (2)	Budget Alloué 2017 (3)	Variation (3)/(1)	
				%	€
Classe 6	869 472,00	912 975,00	876 712,00	0,83	7 240,00
Recettes atténuatives (groupe 2 + 3)	124 652,00	63 966,07	63 966,07	-48,68	-60 685,93
Charges nettes	744 820,00	849 008,93	812 745,93	9,12	67 925,93
Résultat	28 373,28	98 598,93	73 545,93	159,21	45 172,65
Produit de la tarification	716 446,72	750 410,00	739 200,00	3,18	22 753,28
Activité	33 987,00	35 330,00	35 000,00	2,98	1013
Tarif horaire moyen	21,08	21,24	21,12	0,19	0,04

AFFECTATION DES RESULTATS

COMPTE	Déficit retenu	Résultat (en €)
119	Report à nouveau déficitaire	0,00

COMPTE	Excédent retenu	Résultat (en €)
110	Réduction des charges d'exploitation	73 545,93
111	Financement des mesures d'exploitation	0,00
10686	Réserve de compensation	25 053,00
10685	Réserve de trésorerie	0,00
10682	Investissement	0,00
10687	Réserve de compensation des charges d'amortissement des équipements, agencements et installations aux normes de sécurité	0,00

Commentaires :

L'excédent de l'exercice 2015 est de 98 598,93 €.

L'affectation retenue est la suivante :

73 545,93 € en réduction des charges d'exploitation,

25 053,00 € au 10686-Réserve de compensation. Le solde de ce compte sera de 25 053 €.

DETERMINATION DU TARIF

	(1) Tarifs RETENUS au 01/01/N-1	(2) Tarifs PREVISIONNELS au 01/01/2017	(3) Tarifs RETENUS au 01/01/2017	Variation (3)/(1)	
				%	€
tarif horaire aide et employé à domicile et auxiliaire de vie	21,08	21,24	21,12	0,19	0,04

Commentaires :

Le tarif horaire moyen retenu est 21,12 €.

DECISIONS MODIFICATIVES

Mme la Vice-présidente expose :

Suite à la décision d'autorisation budgétaire et de tarification pour l'année 2017, un ajustement des crédits budgétaires est nécessaire pour permettre les écritures comptables.

D2017-005

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'Administration valide la Décision Modificative suivante :

Compte	Dépenses	Recettes	Observations
Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel			
64111	- 36 263,00		Rémunérations titulaires
002		- 25 053,00	Excédent antérieur reporté N-2
Groupe 1 - Produits de la tarification			
733141		- 11 210,00	Produits Charge du Départ. PA
Totaux	- 36 263,00	- 36 263,00	

TARIF MSA

Mme la Vice-présidente expose :

Suite à l'arrêté départemental en date du 25 janvier 2017 et au rapport budgétaire et de tarification 2017 du Conseil Départemental présenté le 27 décembre 2016, le Conseil d'Administration a approuvé le tarif horaire moyen à 21,12 € à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il est donc proposé de fixer le tarif MSA à 21,12 € à compter du 1^{er} avril 2017.

D 2017-006

- vu le Code de l'Action Sociale et des Familles
- vu le rapport du Conseil Départemental
- vu l'arrêté départemental en date du 25 janvier 2017

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'Administration fixe le tarif horaire de 21,12 € à compter du 1^{er} avril 2017 pour la MSA.

TARIF MUTUELLES

Mme la Vice-présidente expose :

Les mutuelles nous ont informé que le tarif appliqué à 21,60€ n'est pas compétitif par rapport aux tarifs appliqués par les autres prestataires. De ce fait le service est mis en retrait sur le secteur.

Il est donc proposé :

- soit de fixer le tarif des mutuelles à 21,50€ à compter du 1^{er} avril 2017
- soit de ne pas modifier le tarif appliqué de 21,60€

D 2017-007

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'Administration décide de ne pas modifier le tarif appliqué aux mutuelles soit 21,60€.

LIGNE DE TRESORERIE

Mme la Vice-présidente expose :

Une consultation a été lancée pour une ligne de trésorerie à compter du 1^{er} avril 2017, d'un montant de 80 000€ pour 9 mois (jusqu'au 31 décembre 2017).

Le résultat de la consultation est le suivant :

COMPARATIF PROPOSITION LIGNE DE TRESORERIE

Montant : 80 000 € pour l'année 2017 (durée de 9 mois : du 1er avril au 31 décembre)

	CREDIT AGRICOLE	CREDIT MUTUEL	CAISSE D'EPARGNE	
Taux	Index Euribor 3 Mois moyenné majoré + 1,1%	Euribor 3 mois moyenne mensuelle + 1,20%	Eonia + 1 %	Taux fixe à 1,34 %
Commission de non utilisation	0	0,15%	0,50%	
Commission d'engagement	240,00 €	150,00 €	250,00 €	
Frais de dossier	150,00 €	0	0	

Simulation : 80000 € : utilisé sur 80 % et non utilisé 20%

Utilisé : 64000 €	704,00 €	768,00 €	640,00 €	857,60 €
Non utilisé : 16000 €	- €	24,00 €	80,00 €	80,00 €
TOTAL	704,00 €	792,00 €	720,00 €	937,60 €
Autres Frais	390,00 €	150,00 €	250,00 €	250,00 €
TOTAL GENERAL	1 094,00 €	942,00 €	970,00 €	1 187,60 €

Simulation : 80000 € : non utilisé 100%

Totalité non utilisé : 80000 €	- €	120,00 €	400,00 €	400,00 €
Autres Frais	390,00 €	150,00 €	250,00 €	250,00 €
TOTAL GENERAL	390,00 €	270,00 €	650,00 €	650,00 €

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'Administration autorise la Vice-présidente à signer un contrat pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 80 000€ auprès du Crédit Mutuel dans les conditions suscitées.

FINANCEMENT D'UN BILAN DE COMPETENCE

Mme la Vice-présidente expose :

Un agent social ayant des problèmes de santé et cumulé plusieurs arrêts de travail (73 jours en 2016), souhaiterait anticiper et réfléchir aux opportunités de reconversion qui pourraient s'offrir à elle. Le médecin du travail a donné un avis favorable à la reprise du travail le 7 novembre 2016 mais préconise « un bilan de compétence à court terme pour envisager une reconversion professionnelle ».

Après consultation du Centre de Bilans de Compétences des Deux-Sèvres, le devis s'élève à 1 450€ pour une durée de 24 heures.

Cette dépense pourra être financée par le FIPHFP auprès duquel le service a déposé un dossier de demande de subvention puisque l'agent est reconnu travailleur handicapé par la Commission des Droits et pour l'Autonomie des Personnes Handicapées.

Il est proposé de valider ce projet de bilan de compétences et d'accepter la prise en charge de cette dépense par la collectivité.

D 2017-009

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'Administration accepte que la collectivité prenne en charge le financement de ce bilan de compétences et autorise Mme la Vice-présidente à signer les documents nécessaires à la mise en place de cette action.

QUESTIONS DIVERSES :

Rappel des délibérations prises au cours de la séance (Décret N° 2010-783 du 8 juillet 2010)

N° de la délibération	Objet
D 2017-001	Compte Administratif 2016
D 2017-002	Compte de Gestion 2016
D 2017-003	Proposition d'affectation du résultat 2016
D 2017-004	Affectation du résultat 2014
D 2017-005	Décisions modificatives
D 2017-006	Tarif MSA
D 2017-007	Tarif Mutuelles
D 2017-008	Ligne de trésorerie
D 2017-009	Financement d'un bilan de compétence

A Airvault le 17 mars 2017

PV affiché le 21 mars 2017.

La Vice-présidente

La secrétaire de séance,

Frédérique DAMBRINE.

Françoise BRAUD

Suit le tableau des signatures des autres membres présents à la séance.

AUBRY Lucienne	BRUNET Marie- Hélène	CHARRIER Maryse	COIFFARD Jean- François	GLORIAU Lucette
JOZEAU Sylvie	MEUNIER Joël	MILLIASSEAU Pierrette	NIVEAU Nicole	REAU Micheline